

# VOTRE RÉGION

**LES MARDIS DE L'ÉCONOMIE** La chambre de métiers et de l'artisanat en assemblée générale hier

## Le statut d'auto-entrepreneur agace les artisans

### LE MONÉTIER LES BAINS

Ils ne sont pas encore énervés les artisans. Seulement agacés, pour le moment. Le statut d'auto-entrepreneur promu par le gouvernement Fillon pour démarrer une activité ou créer un complément de revenu leur pose problèmes. Hier, au cours de l'assemblée générale de la chambre de métiers et l'artisanat (CMA) des Hautes-Alpes qui s'est tenue aux Grands Bains du Monétier, le président Jean-Pierre Gaulard a pointé du doigt un statut « qui crée une concurrence inégale, favorise le travail au noir et entraîne une baisse de nos inscriptions et donc des cotisations ».

Didier Marcadet, électricien à Briançon et administrateur à la CMA, a même été plus loin dans ses propos. Radical, il souhaite « mener un combat pour lutter, purement et simplement, contre le statut

d'auto-entrepreneur ».

Par ailleurs élu dans la majorité municipale de gauche à Briançon, Didier Marcadet n'a pas caché son aversion contre les effets d'annonce du gouvernement UMP de Nicolas Sarkozy : « Les auto-entrepreneurs bénéficient d'une communication en leur sens de la part de l'Etat qui est gigantesque. En ce moment, Hervé Novelli (ndlr, secrétaire d'Etat chargé du commerce et de l'artisanat) ne cesse de vanter les bienfaits du statut d'auto-entrepreneur et a même lancé la Quinzaine de l'auto-entreprise ».

### Concurrence inégale

Un coup de gueule soulevé en assemblée générale qui a reçu l'appui de Dominique Lamorte, pâtissier à Gap et 1<sup>er</sup> secrétaire-adjoint à la CMA : « Avec la création de ce statut, les artisans se sont faits rouler dans la farine. Les gars s'installent à leur compte en tant que

pâtissier mais sous le nom de biscuitier alors qu'il n'existe aucun CAP de biscuitier ; d'autres s'installent en tant que plaquiste mais se font appeler jointeur alors qu'il n'existe aucun CAP de jointeur ; et demain, des coiffeurs sans CAP de coiffure se feront appeler shampooineurs si ça continue. Tout cela au détriment des artisans qui sont qualifiés et qui cotisent ».

Dans le collimateur des artisans, les avantages fiscaux dont bénéficient les auto-entrepreneurs. Mais aussi, leur absence, parfois de qualification. « Aujourd'hui, n'importe qui peut faire n'importe quoi au détriment du consommateur » estime le président Gaulard.

Egalement présent à cette assemblée générale, le préfet des Hautes-Alpes Nicolas Chapuis a, pour sa part, précisé que « ce statut permet à des gens qui travaillaient jusque-là au black, de le faire légale-



Jean-Pierre Gaulard, le président de la chambre de métiers et de l'artisanat des Hautes-Alpes ; et Nicolas Chapuis, préfet des Hautes-Alpes

ment à présent. Ça met fin, en partie, à l'économie souterraine. Quant aux craintes sur les qualifications des auto-entrepreneurs, il convient de les nuancer. Avant, ces gens travaillaient de la même manière, sans quali-

fication ; maintenant, au moins, ils peuvent être formés ».

Une formation dispensée sans pour autant cotiser. Une raison de plus pour les artisans de se sentir lésés.

Yoann GAVOILLE